CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuve d'admission 2eme épreuve orale : Enseignement de l'éducation physique et sportive

SUJET N°21

Durée: 30 minutes (exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de 20 minutes d'entretien)

Compétence : coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement, accepter les contraintes collectives

Activités qui comportent des règles

Références :

- Bulletin officiel de l'éducation nationale, Hors-série n°3 du 19 juin 2008.

Description de la situation :

En classe de grande section de maternelle, lors des premières séances d'activité physique, vous avez mis en œuvre, pour vos élèves, « des activités comportant des règles ».

Vous souhaitez maintenant faire évoluer les réponses de vos élèves pour les amener à développer la compétence « coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement ; accepter les contraintes collectives ».

Question posée au candidat :

Présentez un jeu de votre choix que vous ferez évoluer afin de favoriser la coopération et l'opposition collective.

Justifiez vos choix.